



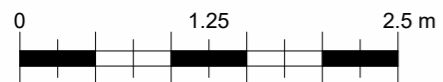
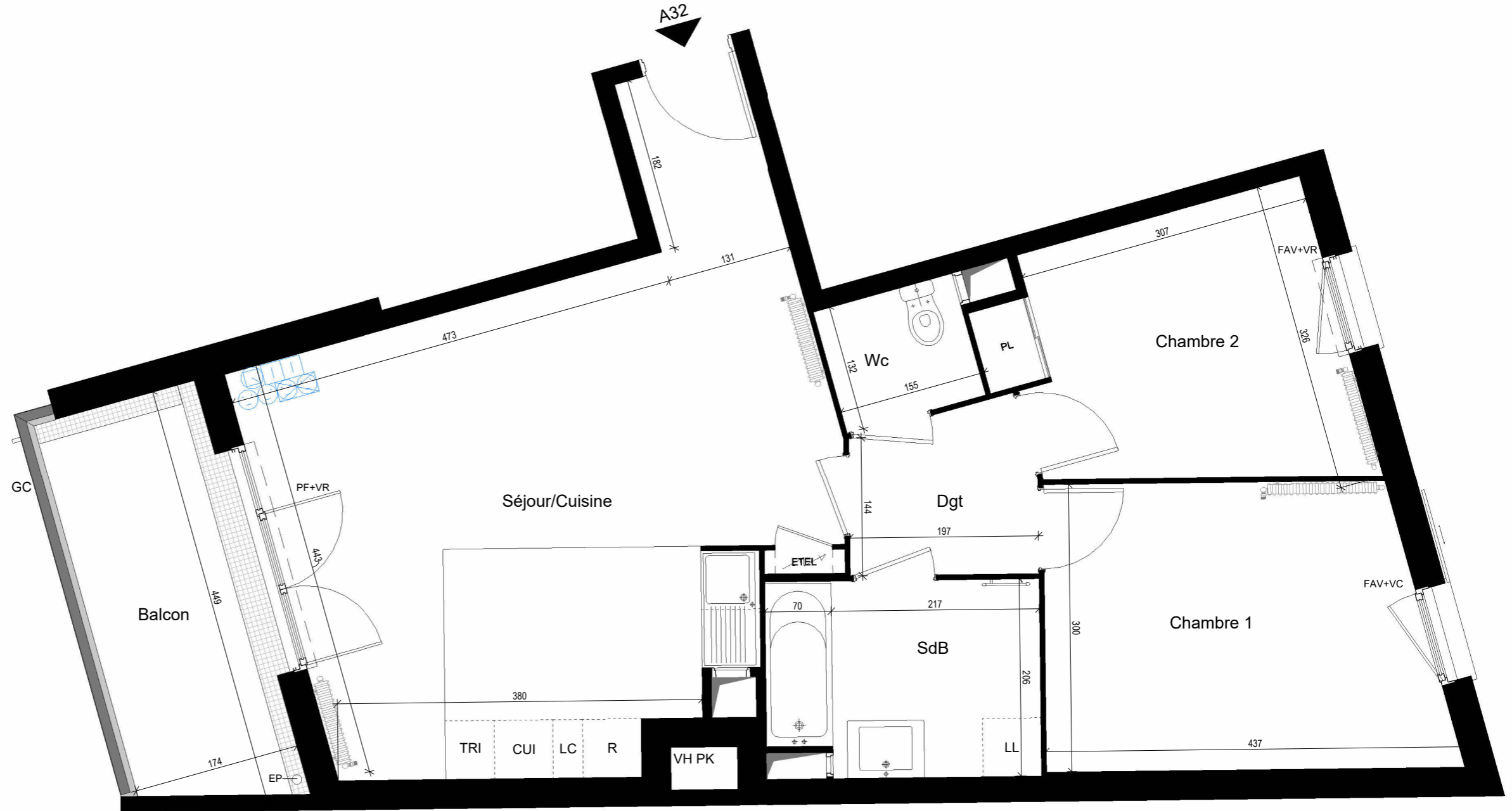
# Parc Avenue

Plan préliminaire à la réservation

## Appartement A32 3 pièces - 3ème Etage

	Surface
Séjour/Cuisine	28.98 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.92 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.68 m <sup>2</sup>
SdB	5.67 m <sup>2</sup>
Wc	1.98 m <sup>2</sup>
Dgt	3.24 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE :</b>	<b>61.47 m<sup>2</sup></b>

Balcon	7.43 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE ANNEXE :</b>	<b>7.43 m<sup>2</sup></b>



Indice : 040-522



### Légende :

R Réfrigérateur	PF Porte-Fenêtre	Radiateur
LL Lave-Linge	F Fenêtre	Sèche serviette
LV Lave-Vaisselle	FAV Fenêtre Allège Vitrée	Robinet de puisage
CU Cuisinière	FAH Fenêtre Allège Haute	Bloc prises TV
LC Linéaire complémentaire	VR Volet Roulant	ETEL Tableau Electrique
TRI Espace tri	VC Volet Coulissant	Faux Plafond / Soffite
PL Placard coulissant	GC Garde-Corps	
	EP Descente Eau Pluviale	

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les cotes indiquées sont approximatifs, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. L'emplacement et la dimension des radiateurs sont donnés à titre indicatif. La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux.

Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

NOTA 3 : L'embranchement maximum pourrait être de 25cm